

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL
Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS
sont reçues au
Bureau du Journal
du Lot

se paient d'avance
Annonces... 25 c. a
Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
M. M. Laffite et Co, place de la
Bourse 8, sont seuls chargés
à Paris de recevoir les annonces
pour le Journal du Lot.

ABONNEMENTS
LES ABONNEMENTS
sont payés d'avance.
LOI ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHE
Trois mois... 5 fr.
Six mois... 9 fr.
Un an... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11
fr., Un an 20 fr.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Cahors, le 11 Juin 1872.

Samedi, à la fin de la séance, l'Assemblée nationale a repoussé le principe en vertu duquel le service militaire ne serait que de trois années. M. Thiers s'est surpassé lui-même dans un discours admirable, plein de faits et d'éloquence. Il s'est prononcé pour le service de cinq années, dans l'intérêt de la France, qui ne peut pas avoir de bons soldats sans une longue présence sous les drapeaux.

Deux systèmes étaient en discussion : Dans le premier de ces systèmes, celui de M. Thiers et de la commission, il y a tirage au sort; la moitié du contingent, c'est-à-dire les mauvais numéros, reste sous les drapeaux; l'autre moitié, au contraire, c'est-à-dire les bons numéros, ne sert que six mois (on avait parlé d'un an, mais le chiffre de six mois prévaut).

Dans l'autre système, au contraire, qui est celui de M. le général Trochu, de MM. Keller, Raudot, tous les jeunes gens de la classe passent trois ans sous les drapeaux. Personne n'est excepté, si ce n'est les fils de veuves et autres personnes comprises dans les exceptions anciennes connues de tout le monde.

Quel est le meilleur de ces systèmes au point de vue des familles, en dehors de l'intérêt public? Les avis sont très-partagés; mais nous croyons que l'agriculture est intéressée à ce que tous les enfants du pays ne soient pas enlevés aux familles, et que la moitié revienne au bout de six mois, tandis que l'autre moitié restera au régiment pendant cinq années, ou plutôt pendant trois ans et demi à quatre ans, en défalquant les congés. La gauche presque tout entière et une partie de la droite ont voté pour trois ans; mais la majorité a voté pour cinq ans.

Nous donnons l'analyse détaillée du discours de M. Thiers.

Correspondances

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 9 juin 1872.

M. Thiers parlera aujourd'hui en faveur de l'article 37. Il est à noter cependant que l'Assemblée, au moment ébranlée par le discours du général Trochu, paraît revenue au chiffre de cinq ans que votèrent à la fois la commission et le Gouvernement, et l'on croit généralement que, si le vote avait lieu hier, l'article 37 aurait passé. Dans tous les cas, il en était autrement, ce n'est probablement pas le chiffre de trois ans qui serait adopté, mais bien plutôt celui de quatre ans proposé par un amendement de M. André de la Charente et du général Guillemin. Après son discours d'aujourd'hui, le président de la république ne compte plus prendre la parole que deux fois pendant le cours de cette session : la première fois, pour faire prévaloir ses idées en matière d'impôts, et la seconde fois, avant la séparation de l'Assemblée, pour exposer la situation politique du pays. Une fois la question de la durée du service résolue, la discussion de la loi militaire marchera rapidement et l'on présume

qu'elle sera terminée à la fin de la semaine prochaine.

Les négociations avec l'Allemagne donnent lieu à des bruits contradictoires. Selon les uns, elles seraient interrompues, et, selon d'autres, elles seraient si avancées qu'on pourrait déjà prévoir le vote de l'emprunt pour le mois de juillet et son émission pour le mois d'août. D'après mes renseignements que j'ai lieu de croire certains, les deux versions seraient inexactes.

Les négociations ne sont nullement suspendues, mais elles ne sont pas non plus aussi près d'aboutir que l'affirment les novellistes de bourse. Le comte d'Arnim a transmis à Berlin les propositions de M. Thiers, mais le président de la République comprend fort bien que la Prusse ne peut pas se décider à pied levé sur d'aussi graves questions, et il ne paraît pas s'attendre avant plusieurs semaines, et peut-être plusieurs mois, à une solution qui, naturellement, nécessitera d'ici là bien des explications réciproques. Aussi des personnes, qui sont en position d'être bien informées, pensent-elles que l'émission de l'emprunt pourrait bien n'avoir lieu qu'en 1873.

La commission du budget de 1873 a décidé, en principe, que ses rapports seraient déposés avant les vacances. Bon nombre de ses membres voudraient même que la discussion et le vote de ce budget eussent lieu avant la séparation de l'Assemblée, mais il n'est guère permis d'espérer la réalisation de ce désir. En attendant, le choix de M. Thiers pour la majorité de la nouvelle commission est loin de mériter le reproche que le gouvernement adressait peut-être un peu à tort aux deux précédentes commissions d'être animées à son égard de sentiments hostiles. Cette majorité est sans doute libre-échangiste, mais elle n'aura pas à se rencontrer sur ce terrain avec le gouvernement, la question de l'impôt des matières premières ayant été réservée à la commission du budget de 1872.

La première sous-commission du budget de 1873 (comité des vivres et moyens) a examiné la question du remboursement de l'emprunt Morgan. Aucune décision n'a été prise.

La commission des marchés a entendu hier les dépositions de M. Glais-Bizoin et Naquet sur l'affaire des canons Parot achetés 75,000 fr. la batterie, tandis que M. Lecesne les avait payés 35,000 fr. M. Naquet s'est défendu en alléguant les ordres de M. Gambetta. Celui-ci doit être entendu dans la prochaine séance de la commission.

Les bureaux se sont réunis aujourd'hui pour nommer trois commissions : 1^o pour la nomination des conseillers d'Etat; 2^o pour le règlement relatif à la Nouvelle Calédonie; 3^o pour le projet Dufauré tendant à modifier la composition du jury en matière criminelle.

A propos du conseil d'Etat, dans les réunions de la droite et du centre droit, on a reconnu que la présence d'une douzaine d'anciens conseillers d'Etat était indispensable pour l'expédition des affaires et la conservation des traditions utiles. Les dix noms restant seraient choisis parmi divers notabilités.

M. Thiers s'est fait représenter aux funérailles du maréchal Vaillant. Il est à peu près certain aujourd'hui qu'il ne sera plus nommé de nouveaux maréchaux et que l'institution s'éteindra avec les titulaires actuels.

Plusieurs députés de la droite et du centre droit son invités à dîner ce soir à l'hôtel de la Présidence.

Lundi soir, M. Thiers doit dîner chez le duc de Galliera. On assure que les princes d'Orléans sont également invités.

Il est inexact que le président de la République ait dîné jeudi chez M. Washburne. M. Thiers traitait lui-même ce soir-là quelques intimes, entr'autres MM. de Malleville, Ricard et Rivet.

D'importants établissements militaires seront établis à Perpignan, à Avignon et dans la presqu'île de Quiberon. L'école des pontonniers serait placée à Beaucaire.

La Guerre partira lundi de Brest pour la Nouvelle Calédonie.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 8 Juin.

M. Thiers ne veut pas dissimuler ses préférences personnelles : s'il était le maître des destinées de son pays, nos revers n'ont pas été la victoire du système prussien sur le système français mais la victoire du gouvernement prussien sur le gouvernement français.

Nos défaites proviennent de fautes militaires et politiques. M. Thiers a trouvé ainsi l'occasion de rappeler les origines de la guerre. Il avait annoncé que l'on n'était pas prêt, qu'il n'y avait pas assez d'hommes, le maréchal Niel en était tombé d'accord avec lui, et cependant on a déclaré subitement la guerre en six jours; il en a été confondu. Il supplia le gouvernement impérial, presque les larmes aux yeux, de ne pas faire la guerre. Louvois lui-même n'aurait pas été prêt en huit jours. Les Prussiens, dont la mobilisation est si rapide, ont eu besoin de vingt jours. Il nous aurait fallu plus d'un mois; il est encore étonnant que l'on ait pu rassembler 250,000 hommes si promptement; de plus, le matériel à mettre en campagne n'était pas suffisant, les places fortes n'étaient pas armées. On a commis, dans ces circonstances, la faute de ne pas accepter les 250,000 hommes sur une seule ligne de cinquante lieues devant 500,000 hommes. Qu'est-il arrivé? La droite, placée au-delà des Vosges, a été enlevée après une lutte héroïque rappelant les plus beaux faits de notre histoire. Alors on a été hésitant et perplexe. Il fallait se retirer en arrière de la Meuse pour ne pas être enveloppé. L'orateur ne veut pas s'attaquer au malheur, même mérité, mais il doit constater que l'empereur a laissé derrière lui la confusion où il était lui-même. Nous avons été enveloppés. On ne pouvait refaire une armée, tous les cadres étant prisonniers parce que l'on avait commencé la guerre avec tous les hommes disponibles. Voilà les causes de nos désastres; ils ne sont imputables ni à l'armée ni à la loi de 1832.

Et nous avions en face de nous, à Berlin un gouvernement où se trouvait un véritable organisateur de la victoire, et un homme d'Etat éminent, enfin un gouvernement qui a pu rendre à la Prusse presque le grand Frédéric. (Mouvement et bruit) C'est ce gouvernement qui a vaincu le gouvernement français. Encore une fois, ce n'est pas le système prussien qui a vaincu le système français.

Voici donc ce que M. Thiers préférerait à tout : 8 contingents de 100,000 hommes; avec les réductions, cela fait 744,000 hommes; avec l'effectif permanent de 120,000 hommes, cela fait 864,000 hommes. C'est justement ce que l'on peut encadrer. Si l'on consacrait toutes les dépenses nouvelles à ce fort effectif de paix, c'est ce qu'il y aurait de mieux. En fixant le service à huit ans et en gardant les hommes six ans, on aurait une armée solide, ce serait tout ce qu'il faudrait, car la France ne sera pas assez folle pour faire la guerre sans alliés.

Il n'y a que les conquérans qui fassent cette folie d'un jour. Mais avec des alliés comme nous devons en avoir, 800,000 hommes sont très suffisants. Et puis il serait avantageux de ne pas refaire une nouvelle loi. Il est difficile de changer les mœurs; il a fallu soixante ans pour s'habituer à la conscription.

On parle de nations armées; mais où y a-t-il des nations armées? Chez les sauvages, chez les barbares. La nation belliqueuse par excellence, les Romains, n'avait au temps de sa grande puissance que 300,000 hommes sous les armes. L'époque où ils étaient tous armés, c'est lorsqu'ils enlevaient le bétail et les épouses. (Hilarité.) Croit-on que tout le monde soit armé en Allemagne? C'est une grande erreur. Jamais une armée n'a pu être qu'une portion choisie de la nation, la plus forte la plus vigoureuse, que l'on exerce, que l'on rompt aux fatigues. Voilà la vérité. L'orateur rappelle comment Napoléon a formé les soldats d'Austerlitz. C'étaient tous de vieux soldats auxquels l'habitude de la guerre

avait donné des corps de fer. C'est ainsi que les grands capitaines ont entendu l'organisation des armées, Napoléon 1^{er}, Frédéric-le-Grand, Montecuccoli, Turenne, Gustave-Adolphe. Nous pouvons nous rappeler encore ce que sont devenues les armées de Napoléon lorsqu'elles ont été des masses armées.

La Prusse n'est pas plus que nous une nation armée, Voici la différence du système prussien : il n'y a pas de remplacement; mais il y a des dispenses accordées par l'autorité militaire; voilà toute la différence : c'est le gouvernement qui décide.

Il y a encore une différence : c'est l'existence d'armées régionales. Sait-on bien ce que c'est qu'une armée régionale? (Oh!) Les hommes tirés d'une même contrée, d'une même région forment un corps d'armée. Il y a là des avantages incontestables; les hommes se connaissent, les cadres se forment plus vite.

M. Thiers demande à M. Raudot, qui est un vrai libéral d'avant 89, un esprit et un cœur indépendant, s'il veut remonter en arrière de 89, un esprit et un cœur indépendant, s'il veut remonter en arrière de 89; alors il faut le dire. Veut-on revenir du département à la province? (Une voix : Oui. — mouvement.) Veut-on revenir à Louvois, à Colbert, au grand roi Louis XIV, à des armées de Bretons, de Normands, de Bourguignons? Il y aurait de graves inconvénients. D'abord il vaut mieux avoir des troupes françaises; et puis lorsqu'un régiment serait anéanti, le coup serait plus rude, ce serait une perte à la province? (Une voix : Oui. — mouvement.)

L'unité, chez nous, c'est le régiment. La situation de nos troupes s'améliore de jour en jour. A la fièvre d'avancement a succédé la fièvre de réhabilitation. La discipline existe. M. Thiers n'est pas de ceux qui définissent l'obéissance; il ne connaît qu'une obéissance, l'obéissance légale.

L'armée ne doit pas faire de politique. Les armées régionales auraient chacune les idées de leur province. Gardons ce que nous avons. Nous avons eu les inconvénients de la révolution, ayons-en les avantages. Or, sans armées régionales, on ne peut obtenir un service à court terme et des sous-officiers en deux ans.

Ce qui est difficile, en effet, ce n'est pas de faire voyager un soldat en chemin de fer; c'est de réunir les régiments en brigades, les brigades en corps d'armée. Le système régional a cet avantage; peut être pourra-t-on y suppléer par des rassemblements cantonaux. Cela n'est pas difficile à établir, et ce n'est pas un changement dans les mœurs. Ce qui est impossible, c'est de faire une armée en trois ans. Il faut au moins cinq ans. M. Thiers se rallie donc complètement à la commission qui a eu le courage, le bon sens de proposer cinq ans. (Mouvement.)

M. Thiers rend hommage à la commission. Tout en suivant le courant du jour, elle a compris les nécessités politiques.

En prenant le fardeau des affaires publiques, écrasant pour ses forces, M. Thiers quoique civil, se voit obligé de parler de questions militaires. Il en demande pardon à M. Raudot (Rires). Il veut, du reste, s'entendre avec la Chambre, quand c'est possible. Il ne fait pas de coups d'Etat. (Approbation à gauche.)

On dit : Pour armer tout le monde, ayez de bons cadres. Mais comment faire? On n'indique pas le moyen pour une armée très nombreuse. En Prusse, les conditions ne sont pas les mêmes que chez nous. En Prusse, il y a une noblesse territoriale très instruite, très éclairée, très nombreuse, ayant le goût militaire. Le pays est habitué à la suivre et à l'imiter; elle occupe la moitié des cadres. La Prusse est une nation docile. (Bruit à gauche.) Ce sont les éléments inconnus chez nous, qui aimons la liberté et l'égalité avant tout. M. Thiers connaît les défauts de notre pays, il les déplore; mais il en connaît les qualités, et il s'en réjouit profondément.

Il fait ici un tableau éloquent de nos écoles, où tous les rangs se trouvent confondus; il parle de St-Cyr, où les fils de bourgeois, les paysans, les nobles apprennent ensemble à manier toutes les armes, à monter des chevaux presque indomptés,

se préparent ainsi à commander. Mais peut-il y avoir une école de sous-officiers ? l'école des sous-officiers, c'est le régiment.

Le général Trochu a parlé d'un premier dégrèvement dans les lycées ; c'est possible pour les classes aisées, mais, pour les paysans, ils ne peuvent s'instruire qu'au dépôt, c'est une année de perdue. Le général Trochu prétend que le soldat se forme après trois ans ; c'est son soldat de préférence. A ce moment, il le fait partir. (Hilarité). C'est d'une brillante imaginative. Tous les officiers constatent qu'il faut du temps pour faire des sous-officiers. C'est ainsi que le gouvernement travaille maintenant à réorganiser l'armée, car, dit M. Thiers, M. le ministre de la guerre veut bien s'admettre à partager ses travaux (longue hilarité) qu'il poursuit avec dévouement et ardeur.

Il faut du temps pour former l'esprit militaire, l'habitude de la vie en commun. La valeur des corps est proportionnée à leur durée. Le trait caractéristique de l'homme est d'être éducatif à l'infini ; le castor, l'abeille, naissent architectes, l'homme naît faible, ne sachant pas même trouver sa nourriture. Mais il est éducatif. Quelle n'est pas la distance entre un sauvage de Dahomey et saint Vincent-de-Paul ? Mais la perfectibilité humaine exige du temps. Aveugles ceux qui ne la voient pas. (Applaudissements).

L'orateur cite un autre exemple en termes chaleureux et émus. Il dépeint la jeune fille à qui Dieu a donné la naissance, la beauté, la fortune. A peine s'est-elle approchée de la coupe du monde qu'elle la rejette, elle demande le voile, sa famille désolée y consent. Eh bien ! là aussi l'éducation, l'habitude, le temps opèrent une transformation complète. Cette jeune fille délicate va soigner les malades dans les hôpitaux, relever les blessés sur les champs de bataille. (Double salve d'applaudissements à droite).

Eh bien ! voici un honnête homme qui s'applique par le travail à obtenir une honnête aisance pour le présent, pour l'avenir, pour sa femme et ses enfants ; il est honnête, il est laborieux, il est charitable. Mais sa vie peut-elle se comparer aux exigences de la vie du soldat, à cet homme à qui vous demandez de souffrir la fatigue, la faim, la douleur ? de mourir, heureux de tomber sous le drapeau ? Cet homme, auquel vous demandez cela, n'est pas un homme instruit, raffiné, ayant vécu par l'esprit avec de grands capitaines, avec Turenne, Condé, Annibal. Est-ce là quelque chose de naturel ? N'est-ce pas un effort extraordinaire ? Et vous croyez pouvoir l'obtenir en lui faisant étudier la géographie ? Non ! il n'arrivera à ces idées qu'en vivant pendant longtemps avec des hommes qui pensent.

M. Thiers accepte donc cinq ans avec reconnaissance, il aimerait mieux six ans. Kléber disait un jour à des soldats qui abandonnaient des blessés : « Vous êtes de lâches ! ce n'est pas être courageux de ne pas craindre les coups de fusil. Tout le monde fait cela. Mais il faut avoir faim sans manger, avoir soif sans boire, marcher quand on est fatigué. Allons, marchez et reprenez vos blessés. » Voilà ce qui fait le soldat. C'est le sacrifice ; pour qu'il y arrive, il faut du temps.

M. Thiers, en finissant, donne un conseil à son pays.

La France est trop soumise au prestige des mots ; on la conduit avec des mots. Tantôt c'est le mot « liberté », qui mène au despotisme ; tantôt « ordre », qui mène à un régime de malheur ; tantôt « fraternité », qui produit les scènes de septembre (on dit aujourd'hui « solidarité »). Maintenant c'est « la nation armée. » Avec le mot « nationalité » n'avons-nous pas détruit nous-mêmes cet équilibre qui faisait la sécurité de tous et notre grandeur ? (Approbation).

M. Thiers cite en terminant un écrit du maréchal Bugeaud, trouvé au bureau de l'infanterie. Cite page à l'air d'avoir été rédigée hier. L'illustre maréchal dit qu'en trois ans on peut apprendre l'exercice ; mais ce qu'il faut enseigner aux troupes, c'est l'esprit militaire. L'homme qui sait que dans trois ans il va partir ne devient pas un trouper. Il ne met pas son âme à son métier. L'amour du drapeau, l'esprit de corps, l'honneur militaire, voilà ce qui est important. Il faut que la qualité supplée à la quantité : 60,000 hommes de bonnes troupes valent mieux que 100,000 hommes de troupes à peine formées. Il ne faut pas sacrifier le moral à la mécanique. M. Thiers, après cette lecture, n'a plus rien à ajouter.

Revue des Journaux

Ordre.

A la veille de la dernière campagne, il courait d'étranges bruits au sujet de l'attitude du parti républicain.

On le disait hostile à la guerre par crainte de la victoire, et, une fois le drapeau engagé, on l'accusait de souhaiter la défaite, afin de

pouvoir aisément renverser l'Empire.

Nous refusons, pour notre compte, de croire à un tel aveuglement de haine, et que le malheur de la patrie fût un accident secondaire dans les calculs de certaines gens.

Le *Journal des Débats* se charge d'éclairer ce coin de la conscience anti-impérialiste encore inexplorée : dans un paragraphe d'expansion naïve, il se prend à regretter que nos armées n'aient pas été battues bien avant 70.

A propos de la solennité qui a réuni sur le champ de bataille de Magenta les consuls de France, d'Autriche et d'Italie, il se laisse aller à l'aveu suivant :

Il eût mieux valu peut-être que Mac-Mahon fût arrivé trop tard au canon de Magenta, comme Grouchy à Waterloo. Magenta eût été une défaite au lieu d'une victoire ? Heureuse défaite qui nous en aurait épargné de plus terribles ! L'Empereur eût été enlevé, mais nous n'aurions pas vu nos armées entières enlevées onze ans plus tard : nous aurions perdu peut-être l'Empire en 1859 ; nous aurions encore aujourd'hui l'Alsace et la Lorraine !

Il est aujourd'hui démontré que l'Empire allait faire la paix au lendemain de Sedan, et que, sans le 4 Septembre, la France n'eût pas été démembrée.

N'importe !
Le *Journal des Débats* avait besoin de cette entorse à la vérité pour la régularité de son antithèse.

Nous lui pardonnons avec d'autant moins d'amertume, que sur ce point l'opinion est faite depuis longtemps, et que nulle part la calomnie ne trouve plus de créance.

Le seul fait que nous tenions à bien mettre en évidence, c'est le patriotisme du *Journal des Débats*.

Il regrette que Magenta n'ait point été Waterloo. L'EMPEREUR EUT ÉTÉ ENLEVÉ, et c'était l'essentiel.

Mais à ce compte et avec une pareille théorie, les *Débats* doivent professer une admiration secrète pour le dithyrambe à la petite balle de Félix Pyat.

Elle aussi, elle eût enlevé l'Empereur, et les *Débats* eussent été satisfaits.

Patrie

On se souvient qu'en 1870, Mégy, qui de Paris, assassina l'agent de police Mourot, qui venait procéder à son arrestation.

Delescluze parla de ce fait dans son journal en des termes tels qu'il fut poursuivi sous l'inculpation d'apologie d'un fait qualifié crime, et condamné par la 7^e chambre.

M^e Leblond, avocat au barreau de Paris, le même qui est venu l'autre jour défendre M. Andrieux, prit alors l'initiative d'une consultation en faveur de Delescluze et de Caron. Cette consultation avait pour but de prouver au tribunal que si l'agent Mourot avait été assassiné, il l'avait été... légalement.

Quelques avocats du barreau de Lyon adhèrent à cette consultation.

Parmi les signataires de cette consultation se trouvaient les noms suivants :

Jules ROCHE... ; LE ROYER ; GROZ... ; Victor Fochier... ; E. MILLAUD ; GIGUET ; L. ANDRIEU ; FERROUILLAT ; VARAMBON.

Après le 4 septembre, M. Jules Roche est devenu secrétaire général de la préfecture du Var ; M. Le Royer, procureur général à Lyon ; M. Groz, avocat général à Bastia ; M. Victor Fochier, substitut à Lyon ; M. Millaud, avocat général à Lyon ; M. Giguet, procureur de la République à Gex ; M. Andrieux, procureur de la République à Lyon ; M. Ferrouillat, président du comité de défense ; M. Varambon, procureur général à Besançon.

Quant à M. Leblond, il est devenu procureur général à Paris.

Delescluze, lui, a été général de la Commune.

Pays.

Le journal de Gambetta, la *République française*, continue à accabler de son témoignage le malheureux Jules Favre, l'auteur du désastre de l'armée de l'Est.

Gambetta et Jules Favre sont, à nos yeux, personnages de même farine, aussi bavards, aussi incapables, aussi malfaisants : nous n'avons donc aucune préférence personnelle pour le premier, mais nous sommes heureux de le voir aujourd'hui étrangler son compère.

Puisse tous les complices de l'attentat du 4 septembre s'entre-dévorés sous nos yeux et

se déshonorer réciproquement en se reprochant leurs turpitudes !

Aujourd'hui la *République française* relève une erreur dans laquelle tous les journaux sont tombés relativement aux termes de l'armistice. Les trois jours de délai dont M. Jules Favre avait omis de faire mention dans sa dépêche ne s'appliquaient pas seulement à l'armée de l'Est, mais à l'ensemble des départements.

Autre omission de M. Jules Favre : dans ses dépêches adressées à Gambetta il ne mentionnait pas que l'armée de l'Est et Belfort étaient exceptés de l'armistice.

Voici d'ailleurs, d'après la *République française*, le texte même de la dépêche de M. Jules Favre :

Un armistice de vingt-et-un jours est convenu ; une Assemblée convoquée à Bordeaux pour le 15 février. Faites connaître cette nouvelle à toute la France ; faites exécuter l'armistice et convoquez les électeurs pour le 8 février.

Cette dépêche arriva le 29 janvier à Bordeaux, d'après le journal de Gambetta, à qui nous laissons d'ailleurs toute la responsabilité de ses allégations ; le 30, à deux heures, l'administration de la guerre à Bordeaux ne soupçonnait pas encore l'existence de la clause relative à l'armée de l'Est ; c'est le 31 seulement que Gambetta reçut de M. de Bismarck une dépêche contenant les conditions de l'armistice, et entre autres celle qui mentionnait l'exception dont l'armée de l'Est était l'objet.

A la suite de ces faits, la *République française* se livre à une série de considérations tendant à établir que le général Clinchant, alors commandant en chef de l'armée de l'Est, pouvait, même dans ces conditions, éviter le désastre dont son armée a été accablée.

Sur ce point nous n'ajoutons aucune créance aux allégations de la *République française*, mettant dans notre estime les tacticiens de Gambetta à peu près au même rang que ceux de la Commune, et sachant qu'elle confiance on peut avoir dans les talents militaires des de Serre et autres Freycinet qui se sont chargés, avec le succès que l'on sait, d'organiser la défaite en province.

Pour en revenir à M. Jules Favre, qu'un des membres de la commission d'enquête, M. le comte Daru, a flétri, en insistant sur sa « criminalité », nous sommes convaincus que ce grand coupable sera simplement abandonné aux remords de sa conscience, ou bien si une juridiction quelconque sera constituée, devant laquelle il devra rendre compte de ses actes sous une sanction plus sérieuse.

En effet, nous ne croyons pas à la conscience de ce sot glorieux qui trouve moyen de tirer vanité même de ses ignominies, et qui se fait des triomphes oratoires avec les hontes de sa vie privée.

France.

M. Rouher a été entendu par la commission qui poursuit l'enquête sur le 4 septembre et les actes du gouvernement de la défense nationale. Sa déposition, fort courte, paraît avoir trompé l'attente de ceux qui y attachaient par avance l'idée d'un grand retentissement.

M. Rouher s'est en effet borné à établir qu'il est resté absolument étranger à tout ce qui concerne les événements accomplis pendant les derniers mois de l'Empire.

Lorsqu'il s'est rendu à Châlons, il n'était nullement, comme on l'a prétendu, muni de pouvoirs, soit du conseil des ministres, soit de l'Impératrice, pour décider si l'armée de Sedan devait marcher sur Metz ou devait revenir sur Paris. C'est de sa propre initiative et dans le but de s'entretenir avec l'Empereur qu'il a entrepris son voyage.

Un fait considérable, et jusqu'ici très-discuté, se trouverait toutefois fixé par cette déposition : c'est que la marche de l'armée de Châlons sur Paris était décidée et allait s'accomplir, lorsqu'une dépêche instantane du maréchal Bazaine vint changer les résolutions et donner le signal du mouvement qui devait conduire à Sedan.

Français.

C'est une très-intéressante question que de connaître le nombre des hommes appartenant ou ayant appartenu à l'armée qui ont pris une part active à l'insurrection de la Commune. Nous avons lieu de croire que ce nombre est considérable. Nous engageons les membres de la commission de l'armée à demander qu'un

travail de statistique soit fait dans ce sens. Les éléments de ce travail se trouveront dans les dossiers des individus traduits depuis un an devant les conseils de guerre. Sur 3,315 insurgés blessés et transportés dans les ambulances et hôpitaux de Paris, on a eu des indications qui nous sont communiquées. Le classement de ces individus s'établissait de la manière suivante :

Jeunes gens de moins de vingt ans..	552
Etrangers..	271
Français ne sortant pas de l'armée.	572
Individus ayant été soldats dans notre armée..	1,395
Total..	3,315

INFORMATIONS

Nouvelles d'Espagne.

On écrit de Gironne (Catalogne), le 7 juin.

Le mouvement carliste en Catalogne va croissant ; depuis quelques jours surtout, il a pris une grande extension même dans les pays réputés réfractaires à la cause légitimiste ; ainsi les habitants de la bonne ville républicaine de Figueras sont fort désappointés de se voir aujourd'hui entourés par des bandes à l'existence desquelles ils refusaient de croire, préférant s'en rapporter aux nouvelles officielles, ou raconter des fières et amis ; ces braves citoyens tournent leurs regards vers leur immense citadelle, défendue par une garnison dont le chiffre ne dépasse guère deux cents hommes ; mais cette vue ne paraît pas les rassurer complètement, car ils manifestent des velléités de fortifier la ville elle-même, en opérant quelques travaux de défense aux extrémités des faubourgs.

La tactique des carlistes en Catalogne semble être la même que dans les autres provinces : fatiguer les troupes du gouvernement et éviter de combattre à moins d'y être forcé ; la réaction qui vient d'avoir lieu aux environs de Gironne en est une preuve. Voici, sur cet engagement, des détails dont je puis garantir l'exactitude.

Hier matin, le général carliste Savalls se trouvait avec deux autres chefs, le député Vilal et Costa, Riudarenas, n'ayant amené avec eux cet endroit que 250 hommes. Le commandant Pola, du régiment de Baylen (24^e régiment), à la tête de deux compagnies fortes en tout de 108 hommes, vint les attaquer. La rencontre a eu lieu vers trois heures, en avant du village que les carlistes venaient de quitter.

Les carlistes se trouvaient alors à une lieue de Santa-Coloma-de-Farnès, sur la route, et à 8 kilomètres de Sils, station du chemin de fer de Gironne à Barcelone ; dès qu'ils aperçurent les troupes, ils quittèrent la route et descendirent à gauche, vers la rivière de Santa-Coloma. Les amédéistes les poursuivaient, Savalls traversa la rivière, divisa ses troupes en trois petits corps et prit sur l'autre rive de solides positions, laissant en avant une petite ligne de tirailleurs ; il fit dire alors au commandant Pola qu'il avait des forces supérieures, mais qu'il désirait éviter l'action, et que si le commandant voulait se retirer il en ferait autant.

Le commandant ne tint pas compte de l'avertissement, et fit commencer le feu sur les tirailleurs ennemis qui se replièrent aussitôt, faisant alors deux fractions de sa troupe, voulut envelopper les carlistes, dont il prit sans doute le groupe du centre pour la force toute entière. Les amédéistes attaquèrent avec beaucoup d'entraînement et de valeur, mais ce fut en vain ; par la disposition même de leur attaque, leurs deux compagnies furent prises entre le centre des carlistes et les corps de droite et de gauche de ceux-ci, se repliant sur leur centre. Les amédéistes, après une lutte d'une demi-heure, furent obligés de battre en retraite après avoir éprouvé des pertes sérieuses ; le commandant Pola, blessé mortellement, deux autres officiers blessés, un sergent tué et cinq soldats blessés.

Les carlistes n'ont eu qu'un seul blessé.

Notre correspondant de Bayonne nous adresse la dépêche suivante :

Bayonne, 9 juin, 7 h. 25 du soir.

Le moment approche où les plus aveugles verront que les prétendues victoires de Serrano n'existent que dans la *Gazette officielle* de Madrid.

Aujourd'hui les bandes de Navarre sont mal-

tresses de Tasalla et d'Estella. Ces bandes commandées par Carasa et par Aguirre, comptent six mille hommes, tous bons soldats et bien armés.

Dans le Guipuzcoa et la Biscaye, les carlistes, un instant égarés, sont impatients de reprendre les armes et de se venger.

Depuis quelque temps on est très préoccupé en Alsace et en Allemagne d'un phénomène, au moins bien singulier, et que la science a vainement essayé d'expliquer.

Des croix noires, des têtes de mort et d'autres signes de ce genre apparaissent sur les vitres dans les hôtels, dans les magasins, dans les écoles particulières. C'est surtout dans l'Alsace et le duché de Bade qu'ont lieu ces faits trop nombreux et trop bien constatés pour qu'il soit possible d'en contester la réalité.

On lira avec intérêt la lettre que le docteur Imbert-Gourbeyre a publiée à ce sujet dans l'Univers du 8 juin :

Lettre du docteur Imbert-Gourbeyre.

Monsieur le Rédacteur,

Je suis tout disposé à croire aux croix d'Alsace et autres lieux. Je n'admets nullement en cette circonstance la mystification, la vitrification et l'hallucination. L'Alsace est mystifiée, mais c'est d'une autre manière : elle est véritablement malheureuse et est point hallucinée.

Deux raisons me portent surtout à croire au miracle dans l'espèce. La première c'est que la Prusse a attendu à ses journaux d'en parler. La seconde, c'est l'histoire de cet apothicaire wurtembergeois qui va chercher de l'essence pour froter sa vitre et y efface chimiquement une croix mystérieuse. Pendant ce temps, les enfants lui crient qu'il en vient une autre sur la vitre à côté. Alors, voilà mon frère qui, furieux de son échec sur la première, et pour ne pas manquer la seconde, brise cette dernière d'un coup de poing. Cet apothicaire a cassé les vitres : donc, il me force à croire au miracle, tout docteur et professeur en médecine que je suis.

Le fait des croix mystérieuses n'est pas nouveau. Nous avons eu en 1826 la fameuse croix de Migné, qui se fit voir pendant plusieurs heures sur la grande vitre du ciel. Bien plus anciennement, vers le sixième siècle, si j'en suis bien sûr, on vit du côté de Trèves de nombreuses croix apparaître non plus sur les vitres, mais sur les habits. L'histoire ne dit pas si les apothicaires ou dégraisseurs de l'époque purent les nettoyer avec de l'essence ; mais les Bolandistes, gens très forts en critique historique, rapportent et affirment le fait, en je ne sais quel volume. Les chercheurs trouveront en outre nombre de faits analogues dans un vieux livre qui est à consulter sur la question des miracles : *Admiranda orbis christiani, auctore Bagatha*. — 2 vol, in-8°, — Venise, 1680.

Si je me hasarde aujourd'hui à parler de croix mystérieuses, c'est que j'en ai vu bon nombre, de mes propres yeux vu. Quelques lecteurs de l'Univers se rappelleront peut-être que j'ai annoncé, comme devant paraître à la fin de cette année, un ouvrage sur les stigmatisées de Bois-d'Haine et d'Orléans. Or, pendant les quatre jours que j'ai passés auprès de la célèbre Palma, en octobre dernier, j'ai vu à deux reprises différentes le sang tomber du front de la stigmatisée sur des mouchoirs et y faire de nombreuses croix sous mes yeux. Deux fois j'ai vu Palma se prendre avec un feu intérieur et mystérieux, et sa chemise et autres linges appliqués se cribler d'emblèmes charbonnés au milieu desquels foisonnait la croix.

On dira peut-être que j'ai été halluciné quatre fois de suite, mais j'ai rapporté les mouchoirs et autres pièces de conviction. Si vous ne voulez pas me croire, venez me voir ; je vous montrerai les pièces, et j'espère que vous ne serez pas plus halluciné que moi. Palma fabrique presque quotidiennement de ces croix mystérieuses. Elle fait encore bien d'autres choses, car c'est la femme la plus extraordinaire de notre temps. Il semble que la Providence l'ait fait surgir pour jeter le plus beau défi aux libres penseurs de l'époque : à mesure qu'on commence à chasser le surnaturel, il revient au galop.

Autre jour au journal des Débats, M. Ratisbonne nous les exaltes avec élévation dans les airs. Cet Hébraïste a oublié la Bible et Elie et autres choses. Dans le même journal et ailleurs, trois coryphées de la libre pensée, MM. Renan, Littré et Maury, travaillent depuis longtemps à battre en brèche les miracles. Que de sottises et de mensonges (sic) n'ont-ils pas entassés sur ces questions ! J'en ferai quelque jour la preuve. En vérité ces trois membres de l'Institut ne sont pas forts, pas plus forts que M. Ratisbonne allant se battre en duel avec un manche de parapluie.

A. IMBERT-GOURBEYRE,
Professeur à l'École de médecine de
Clermont-Ferrand.

A l'audience de la chambre du tribunal civil de Lyon de mercredi dernier, M. Clappier, substitut de M. le procureur de la République, a donné ses conclusions dans l'affaire des Frères de Caluire.

Ces conclusions sont entièrement favorables aux Frères.

La municipalité de Caluire a envoyé au préfet du Rhône sa démission, à l'occasion de la réinstallation des écoles congréganistes dans cette commune.

Le ministre de la guerre vient, paraît-il, d'écrire au général Ulrich une lettre par laquelle il inflige quinze jours d'arrêt à cet officier général, pour avoir publié dans les journaux une défense signée de lui.

Sous ce titre, l'Égalité républicaine, on lit dans le Pays :

Nous avons déjà reçu assignation à comparaître devant M. le juge d'instruction à raison de notre duel avec M. Lockroy.

Nous n'avons pas la prétention de nous soustraire à une jurisprudence établie, mais nous ferons remarquer, en présence d'une hâte si extraordinaire, qu'on n'a pas encore poursuivi M. Clémenceau à raison de son duel avec le commandant Poussergue, qui a eu lieu il y a cinq mois.

Il nous semble que, même en République, justice doit signifier égalité. — P. DE C.

Les Funérailles du Maréchal Vaillant.

Aujourd'hui à midi les funérailles du maréchal Vaillant ont eu lieu à Ste-Clotilde, rue de Valenciennes, où habitait le maréchal une chapelle ardente avait été dressée, sous la porte de l'hôtel les assistants sont venus jeter l'eau bénite avant la levée du corps. Voici dans quel ordre a marché le cortège de la maison mortuaire à l'église : un escadron de la garde républicaine à cheval, le gouverneur de Paris et son état-major, le général de Geslin, commandant la place de Paris, un bataillon d'infanterie du 76^e de ligne avec son colonel et musique en tête, le corbillard venait ensuite trainé par quatre magnifiques chevaux ; les coins du poêle étaient tenus par les maréchaux Mac-Mahon et Camrobert, l'amiral Rigault de Genouilly et M. de Quatrefoies, membre de l'Institut. Derrière le char marchaient le représentant du chef de l'Etat, le général Vinoy, le général de Cissey, ministre de la guerre, le gouverneur des Invalides. Le général Frossard en habit bourgeois s'était mêlé au public. Au moment où le corps faisait son entrée dans l'église, onze coups de canon ont été tirés par la batterie du quai d'Orsay. A droite au pied de l'hôtel se tenait la famille, à gauche le corps diplomatique parmi lequel on remarquait le nonce du Pape, l'ambassadeur de Russie. Aux places réservées aux députés se trouvait M. Rouher. La députation de l'Institut se tenait dans la nef latérale de gauche. Après le service célébré par le curé de Ste-Clotilde, une nouvelle salve de coups de canon a été tirée, la foule s'écoula lentement et le corps fut descendu dans la crypte de l'église pour être demain dirigé sur Dijon où aura lieu l'inhumation.

Après avoir rendu compte de la cérémonie des obsèques du maréchal Vaillant et retracé rapidement la vie du défunt, le Journal officiel conclut en ces termes :

« L'appréciation de cette carrière, marquée par de si glorieux services, appartient à notre histoire militaire. Les contemporains du maréchal rendront témoignage de l'élévation de son caractère, des qualités si distinguées de son esprit, de son patriotisme. Le pays perd en lui un de ses meilleurs serviteurs, et l'armée du génie une de ses plus brillantes illustrations.

Chronique locale et méridionale.

Voici les votes des députés du Lot sur l'amendement Trochu, Keller, Raudot, etc. etc.
Pour l'amendement : M. Léopold Limayrac ;
Contre : MM. de Lamberterie, comte Murat, Pagès-Dupont, Rolland, de Valon.

Dimanche dernier, la procession de St-Barthélemy a eu lieu par un temps magnifique. Dans son parcours, elle s'est arrêtée devant un très-élégant et frais reposoir, élevé dans la cour des religieuses du Calvaire, dites de Gramat, où la bénédiction a été donnée. On remarquait dans le cortège, plusieurs confréries et tous les pensionnats de la paroisse. — Après avoir suivi l'itinéraire tracé, la procession est venue parcourir les allées de la promenade Lafayette et s'est arrêtée près du reposoir qui y avait été

dressé. M. le supérieur du séminaire, qui officiait, a donné encore la bénédiction à la foule nombreuse et recueillie qui se pressait autour de l'estrade de fleurs et de verdure.

Un détachement du 88^{me} de ligne escortait le cortège, à la tête duquel marchait la musique de ce régiment.

La procession de St-Urcisse, de Notre-Dame et du Sacré-Cœur, ont également fait leur sortie habituelle au milieu d'un grands concours de fidèles.

La Société orphéonique de Cahors, a donné, dimanche 9 juin, son deuxième concert pour les années 1870-71. — Le succès a répondu à l'attente générale : l'œuvre orphéonique mérite toujours les encouragements de ses nombreux patrons.

Le public, répondant à l'appel de nos jeunes artistes, s'était rendu en foule au théâtre : toutes les places étaient occupées.

Dans ce concert, l'Orphéon a chanté quatre chœurs qui ont été dits comme par le passé : on reconnaît facilement la direction intelligente de M. Fénouillet. La soirée de dimanche doit être un encouragement pour ces jeunes gens ; elle doit surtout les porter à l'exactitude, au travail et les mettre à même de donner, avant la fin de la saison d'été, le 1^{er} concert pour l'année 1872. — Les solistes, MM. Rollès et Pezet ont été écoutés avec plaisir par le public qui les a chaleureusement applaudis. — M. Mosnier, l'artiste nantais, dont nous avons déjà apprécié le talent si varié dans ce journal, a beaucoup amusé avec sa *Gaieté anglaise*, le *Carrillon de la cinquanteaine* et le *Récit des plaisirs du village*, M. Mosnier se grime bien ; il s'identifie complètement avec son sujet : il peut aborder n'importe qu'elle scène. — Parlerons-nous de M. O. F. ?... Tout le monde connaît, à Cahors, ce musicien distingué, ce chef habile que nous avons été heureux de pouvoir applaudir : ses deux fantaisies pour violon ont été dites avec une grande pureté. — Mille remerciements à M^{me} Combes : elle est d'une complaisance infatigable, et nous pouvons dire qu'elle a bien mérité de l'Orphéon.

M^{me} la maréchale Canrobert est heureusement accouchée d'un fils. La maréchale, qui était déjà mère d'un fils et d'une fille, est en très bonne santé, ainsi que l'enfant nouveau-né.

Le délai de déclaration des propriétaires pour les locations verbales consenties depuis le 1^{er} octobre 1871, et pour celles qui prendront cours avant le 30 juin courant, vient d'être prorogé jusqu'au 30 septembre 1872, sans payement de droit en sus ou d'amende de retard.

M. Jules Simon a fixé cette année au 8 juillet le commencement des concours généraux.

Ils dureront jusqu'au 4 août. La distribution des prix aura lieu le 9.

Dans les lycées et collèges, il est fixé au 15 seulement.

La durée des vacances sera abrégée.

Parmi les propositions qui seront soumises au conseil supérieur de l'instruction publique qui va se réunir, on parle d'un nouveau projet de règlement pour les concours universitaires et d'une restriction considérable apportée au temps des vacances.

Le moment veut que l'étude regagne son terrain et reprenne son niveau. La France a besoin que ses enfants deviennent rapidement des hommes.

M. le ministre des finances s'est déclaré hostile à la mise en adjudication des bureaux de tabac.

Voici une nouvelle qui intéresse les chasseurs :

On craint qu'il n'y ait pas de gibier à plumes cette année ; les cailles et les perdrix, les coqs de bruyère et les râles de genêts ont trouvé le temps si froid, en avril et en mai, qu'ils ont négligé de faire leurs nids.

Quant au gibier de poil, au contraire, on espère qu'il abondera, mais on ne peut encore répondre de rien.

On parle de nouveau d'une augmentation notable de la gendarmerie, mais nos renseignements nous autorisent à croire que cette augmentation se bornera à la création d'une cinquantaine de nouvelles brigades, notamment dans les départements de l'Est devenus frontières.

La loterie officielle des obligations de la ville de Paris 1865 fera son deuxième tirage le 15 de ce mois.

Le premier numéro gagne 150,000 fr.
Le second 50,000.

Les quatre suivants chacun 10,000 fr. Les cinq autres, 5,000. Et les dix derniers chacun 2,000.

Tous ceux qui ont de ces valeurs municipales peuvent rêver du gros lot.

N'avez-vous pas remarqué que celui qui le gagne est toujours à cent lieues d'y penser ?

Le tirage de la loterie des Dames de la Providence, aura lieu, à Cahors, vendredi, 14 du courant, à 2 heures, dans l'établissement des sœurs de Nevers.

Dernières nouvelles

Versailles, 10 juin 1872.

Bien que les résultats du quadruple scrutin d'hier ne soient pas encore entièrement connus, on peut considérer comme certaines les élections de M. Deregnaucourt dans le Nord, de M. Jules Barni dans la Somme, de M. Paul Bert dans l'Yonne, et de M. Abatucci dans la Corse. Les trois premiers candidats sont d'une nuance républicaine qui touche au radicalisme si elle n'est pas tout à fait radicale. Cet événement paraît produire dans les rangs de la majorité une assez vive impression, et je ne sais pas si le gouvernement lui-même en est bien satisfait.

Le passage du discours de M. Thiers, qui contient l'éloge du gouvernement prussien, a été fort remarqué.

Il paraît que l'empereur Guillaume a été notamment très-blessé de ce l'évêque d'Orléans a dit sur les cruautés et les exactions prussiennes, et de la qualification de caserne appliquée par lui à l'Etat prussien.

Plusieurs notabilités légitimistes, entr'autres MM. Kerdrel, de Cumont, de Dampierre, de Maillé ont fait récemment une démarche auprès du comte de Paris pour l'engager à effacer, par une visite au chef de la famille de Bourbon le mauvais effet produit à Frosdorf par le discours du duc d'Aumale.

J'apprends qu'une démarche dans le même sens a été faite encore hier par d'autres personnages. Le comte de Paris a paru, dit-on, très-embarrassé. Ceux qui le connaissent le mieux ne croient pas qu'il se décide à faire la démarche qui lui est demandée. Somme toute, les princes d'Orléans paraissent perdre du terrain ; le parti conservateur en général les trouve trop irrésolus ; quant aux légitimistes de l'extrême droite, depuis l'avortement notoire des tentatives de fusion, ils paraissent tout aussi hostiles que les radicaux eux-mêmes à l'idée d'un retour à la dynastie de Juillet.

D'après une correspondance de Rome, M. Thiers aurait offert au Pape de placer le chapitre de Saint-Denis sous la juridiction immédiate du Saint-Siège, et cette offre aurait été acceptée. Cette nouvelle est dénuée de fondement.

Versailles, 10 juin, 5 h. 15 m. soir.

L'article 37 est toujours en discussion. Divers amendements proposent le service pendant quatre ans, au lieu de cinq ans. On les examine, mais ils n'ont aucune chance de succès. On rejettera l'abaissement du service à quatre ans, comme on a rejeté, samedi, son abaissement à trois ans.

M. de Chasseloup-Laubat, rapporteur, a prononcé un excellent discours en faveur du projet de la commission. Il a répondu sagement aux généraux Charretton et Guillemaut.

Bourse de Paris.

Paris, 11 juin 1872, soir.

Rente 3 p. %	55,55
— 4 1/2 p. %	78,95
— 5 p. %	86,80

La Presse

est actuellement journal du matin pour toutes les localités desservies par les courriers partant de Paris le matin, restant journal du soir pour toutes les localités que ne desservent pas ces courriers ou qu'ils desservent tardivement.

La Presse, organe d'une politique nouvelle qui veut fonder le gouvernement sur la base de l'ordre, de la liberté et du progrès, reçoit les inspirations toujours si libérales et si patriotiques de M. le V^e de la Guéronnière.

M. Michel Chevalier, l'illustre défenseur de la liberté commerciale traitera les questions économiques et financières aujourd'hui plus importantes que jamais.

Les autres parties du journal sont confiées à des écrivains de premier ordre.

Crédit Foncier de France.

Emission à 470 fr. d'Obligations foncières de 500 fr. 5 %. — Emissions au pair d'Obligations communales 5 1/2 % à 5, 6, 7, 8, 9 ou 10 ans d'échéance. — On souscrit, à Paris, au Crédit Foncier de France, rue neuve des Capucines n° 19; — dans les départements : aux recettes des Finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit Foncier.

Le Moniteur des Tirages financiers (104, rue de Richelieu, Paris) paraît tous les jeudis. Prix de l'abonnement : 4 fr. par an.

Sommaire de la Causerie financière du jeudi, 6 juin :

Le contre-coup des événements ; la grande préoccupation du moment ; quel est le rôle de notre journal ; les Compagnies d'assurances contre l'incendie et la féodalité de la finance ; leurs magnifiques bénéfices ; nos efforts pour en faire profiter nos clients ; que faire en perspective de l'emprunt ? l'œuvre de réparation de la France ; les bons placements ; arbitrons notre 3 p. 100 contre du 5 p. 100 ; un calcul intéressant sur les obligations des grandes lignes ; amélioration de la situation politique ; l'équilibre du budget ; les impôts à voter ; les fonds publics Français ; l'abondance des capitaux ; les fonds d'Etats étrangers ; les Chemins de fer Français ; les fluctuations des Chemins autrichiens et leurs causes ; les chemins lombards ; ce que signifie la question des deux réseaux ; les Sociétés de Crédit ; spéculation à la baisse sur le Crédit Foncier ; les valeurs industrielles ; la hausse du Suez ; les recettes du Gaz parisien ; les obligations de la ville de Paris ; l'avenir des cours du Malfidano ; les Charbonnages du Nord et les Charbonnages du Rhin ; un arbitrage avantageux.

Crédit Foncier de France

TIRAGES DU 22 JUIN 1872

78^e tirage des obligations foncières 3 et 4 % de 1853. — 170,000 fr. de lots. 35^e tirage des obligations foncières de 500 fr. — 4 % de 1863. — 200,000 fr. de lots.

ÉTUDE

de M^e Delbreil, licencié en droit, avoué près le tribunal civil de Cahors.

VENTE DE BIENS DE MINEURS

Adjudication fixée au six juillet mil huit cent soixante-douze en l'étude de M^e Tailhade, notaire à Castelnaud-de-Montratier.

Par jugement du tribunal civil de Cahors, en date du six mars mil huit cent soixante-douze, lequel homologue une délibération du conseil de famille prise le vingt-neuf janvier précédent, devant M. le juge de paix du canton de Castelnaud-de-Montratier.

Les sieurs :

1^o Antoine Fournols, aîné, propriétaire, habitant et domicilié de la commune de Sainte-Alauzie, agissant en qualité de tuteur, doté de Guillaume Laparra, enfant mineur, provenu du mariage d'Antoine Laparra, quand vivait, propriétaire et domicilié au Barbié, section de Boyse, commune dudit Castelnaud, avec Marie Fournols ;

2^o Jacques Laparra, propriétaire-cultivateur, habitant et domicilié de la commune de Sainte-Alauzie, agissant en qualité de tuteur, doté de Jacques et Jeanne Laparra, enfants mineurs, provenus du second mariage dudit Antoine Laparra avec Marie Doumère ;

3^o Marie Lartet, veuve dudit Antoine Laparra, sans profession, habitante et domiciliée de ladite commune de Castelnaud, agissant en qualité de tutrice légale de Guillaume Laparra, enfant mineur, provenu du troisième mariage dudit Antoine Laparra avec ladite Marie Lartet, ont été autorisés, en leur dite qualité, à faire procéder dans les formes voulues par la loi, à la vente des biens immeubles ci-après désignés, dépendant de la succession dudit Antoine Laparra.

Ils ont constitué M^e Scipion Delbreil pour leur avoué près le tribunal civil de Cahors, où il demeure, rue du Parc, n° 12.

Biens à vendre.

1^o Une Maison située au lieu de Melet, commune de Sainte-Alauzie, et portée sous le numéro 677 P. du plan cadastral de ladite commune, section A. et pour un revenu net de six francs. La sol de cette maison, qui est porté sous le même numéro dudit plan, est d'une contenance de vingt-cinq ares et d'un revenu net de douze centimes ;

2^o Un Jardin situé au même lieu, porté sous le numéro 678 du même plan et de la même section, et d'une contenance de sept ares environ ;

3^o Une Terre sise au même lieu de Melet, portée sous le numéro 690 du même plan cadastral, même section A. et contenant environ vingt-cinq ares quatre-vingt centiares et d'un revenu net de trois francs vingt-neuf centimes ;

Tous ces immeubles sont situés audit lieu de Melet, commune de Sainte-Alauzie, canton de Castelnaud-de-Montratier, arrondissement de Cahors.

Ils seront vendus aux enchères publiques devant M^e Tailhade, notaire, commis à ces fins par le jugement précité et en son étude sise à Castelnaud-de-Montratier, le six juillet prochain à dix heures du matin.

Cette vente sera faite en présence des subrogés-tuteurs des enfants mineurs prénommés, lesquels ont été appelés par exploit de Boulzaguet, huissier.

Elle aura lieu en un seul lot sur la mise à prix de huit cents francs, ci. 800 fr. Le cahier des charges est déposé en l'étude dudit M^e Tailhade, notaire.

Pour extrait certifié véritable.

A Cahors, le dix juin mil huit cent soixante-douze.

L'avoué poursuivant : DELBREIL.

Enregistré à Cahors, le juin mil huit cent soixante-douze, F C reçu franc quatre-vingt centimes.

Signé : GISBERT.

Pour tous les extraits et articles non signés A. La...

En Vente chez tous les libraires LES RURAUX

(Dialogue entre un Maire et un Candidat à la députation.)

Brochure politique de 40 pages

par Léon VALERY, de Lalbenque

20 centimes.

ENVOI FRANCO PAR LA POSTE

: 25 centimes.

45 ANNÉES D'UN SUCCÈS TOUJOUR CROISSANT 200,000 cures authentiquement justifiées.

Les constatations, les prescriptions des plus hautes sommités médicales, prouvent que : les Gastrites, les Gastralgies, les Dyspepsies, les Dysenteries, les Diarrhées, les Constipations chroniques opiniâtres, les Hémoïrroides, la Goutte, les Rhumatismes, l'Asthme, les Catarrhes, les Glaires, les Pâles couleurs, les Maux provoqués par les retours d'âge ou de puberté, les Eruptions, les Dartres, enfin toutes les Maladies de l'Estomac, du Foie, des Intestins, de la Peau et du Sang, sont guéries radicalement par la graine de Moutarde Blanche de Didier. — Nul traitement n'est plus simple, plus sûr, et moins dispendieux ; ses merveilleuses vertus médicales, attestent pleinement la popularité de cet incomparable médicament. — Dépôts chez MM. Vinet, pharmacien à Cahors ; Houillé, épicier Place Basse, à Figeac.

TABLEAU DES DISTANCES

Nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'Arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811. PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Laytou, rue du Lycée, à Cahors.

En vente à la Librairie J.-U. CALMETTE, à Cahors

LA QUESTION MILITAIRE EN 1871

Par M. le Baron d'AUPIAS de BLANAT

Brochure grand in-8° de 112 pages. 1 fr.

1^{fr}50 LE FLACON PHÉNOL-BOBŒUF 3^{fr}50 LE LITRE

DÉSINFECTANT ANTI-PUTRIDE PRIX MONTYON INSECTICIDE

Contre : Brûlures, Coupures, Piqures, Morsures venimeuses, Maladies de peau (dartres, etc.), Épidémies (petite vérole, choléra, etc.). Chez les ANIMAUX, il guérit : PESTE BOVINE, Couronements, Démangeaisons, Roux-Vieux, Gale, Grapaud, Javart, Piétin, Pénie, Sang-de-raie, Typhus, etc. Il assainit : Écuries, Poulailers, Colombiers, Chenils, etc., qu'il purge de tous insectes. Paris, 9, rue BUFFAULT et dans toutes les Pharmacies, Drogueries, Herboristeries.

Pendant le siège de Paris, il a été difficile de se procurer, dans les départements et à l'étranger, certains produits qui ne se fabriquent que dans cette ville, ce qui a fait naître un grand nombre d'imitations tendant à remplacer les produits d'origine. Le goudron présenté par moi le premier sous forme de liqueur concentrée a été spécialement le point de mire des imitateurs en raison de sa vente considérable, expliquée par ses propriétés bienfaisantes. Ayant analysé moi-même, et fait analyser par un chimiste éminent, dont je conserve le rapport — les différents types de liqueurs concentrées de goudron qui se trouvent dans le commerce, j'ai acquis la preuve que quelques-uns de ces produits diffèrent complètement du mien par leur composition. Ne voulant pas assumer une responsabilité morale qui ne m'incombe pas, je déclare que je ne puis garantir la bonne préparation et par suite l'efficacité que du seul Goudron de Guyot préparé par moi. Il ne se vend qu'en flacons enveloppés d'un papier quadrillé par un dessin de couleur rouge, bleu ou vert-pâle sur laquelle se trouve ma signature.

A VENDRE D'OCCASION

UN BEAU PHAËTON

Roue à pattente double, un Bréveté neuf et autres voitures ; Harnais neufs fins et ordinaires ; et d'occasions, Selles, Brides et tout ce qui concerne la Sellerie le tout bien bon marché. L'on se charge de tout ce qui concerne la partie de Carrosserie. S'adresser à M. Emile Escudé, carrossier, galerie de Fontenille, Cahors.

LE CHOCOLAT-MENIER

SE VEND PARTOUT ON ÉVITERA LES CONTREFAÇONS EN EXIGEANT le véritable nom

FLEURS ARTIFICIELLES MARQUE BLANC

FLEURISTE A CAHORS Galerie de Fontenille, boulevard Nord.

Bouquets d'église et de fête votive. Globes garnis et Globes avec socle. Cylindres ronds et cylindres ovales. Couronnes nuptiales et Couronnes militaires. — Médailles. — Feuillages sortis. — Papiers de toute couleur. Grand assortiment de vases en porcelaine et vases garnis.

On demande

des agents pour représenter la Compagnie d'assurances contre l'incendie la Sauvegarde. — S'adresser à M. Hebraud directeur-divisionnaire, à Cahors.